

# Lettre de rentrée 2024-2025

## Inspection pédagogique de Physique-Chimie

Nice, le 12 septembre 2024

M. Éric LEGRAS  
M. Yves CASTEL

Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogique Régional

à

Mmes et Mrs les enseignants de physique chimie  
S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
des Alpes Maritimes et du Var

### Affaire suivie par

Yves CASTEL  
Éric LEGRAS  
IA-IPR Physique chimie  
Tél : 04.93.53.71.50  
Mél : ipr-ia@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix  
06181 NICE CEDEX 2

### S'informer et communiquer avec les inspecteurs

Cette lettre est publiée sur le site disciplinaire académique <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/physique/>

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous au cours de l'année scolaire par le biais de lettres d'information ou de webinaire en fonction de l'actualité de la discipline. Vous pouvez également suivre notre fil d'actualité en vous abonnant à [@PhysChimAcNice](https://twitter.com/PhysChimAcNice) sur le réseau X.

Afin de bénéficier de la sécurité et de la confidentialité de la messagerie académique, nous ne communiquerons exclusivement qu'avec vos adresses professionnelles [prenom.nom@ac-nice.fr](mailto:prenom.nom@ac-nice.fr). Nous vous demandons, par conséquent, d'activer et de consulter vos adresses académiques. Afin de vous assurer de contacter le bon interlocuteur, merci de privilégier l'adresse fonctionnelle [ipr-pc@ac-nice.fr](mailto:ipr-pc@ac-nice.fr)

### Lettre commune des IA-IPR

Mesdames et messieurs les professeurs et les CPE de l'académie de Nice, chères et chers collègues, Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire et adressons nos vœux de bienvenue aux personnels arrivant dans notre académie.

Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée 2024 et une chaleureuse bienvenue aux nouveaux professeurs rejoignant notre académie. Nous tenons également à vous remercier pour vos différentes contributions aux examens et concours ainsi que pour l'accueil et le suivi que vous avez réservés, au sein des équipes pédagogiques, aux nouveaux professeurs mutés ou stagiaires.

Cette année, l'Inspection Pédagogique Régionale de physique-chimie évolue avec l'arrivée de Monsieur Éric Legras qui exerçait précédemment dans l'académie de Mayotte. Une répartition territoriale, articulée autour des réseaux d'établissements, a été établie afin de permettre aux établissements scolaires d'identifier un interlocuteur direct : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/physique/inspecteur-referent-pour-la-physique-chimie/>

Madame Rebecca CANDELA, Madame Fabienne GASTOUX et Madame Aurélie SANLIARD sont chargées de mission auprès de l'inspection, Madame Anne RICCI poursuit quant à elle sa mission d'Interlocutrice Académique au Numérique.

Monsieur Aristide CAVAILLÈS, doyen du groupe physique-chimie sera le référent de l'Inspection Générale de l'Éducation du Sport et de la Recherche pour notre académie.

### Actualités de la discipline, les programmes

#### L'enseignement scientifique

Le [programme d'enseignement scientifique de la classe terminale](#) défini par l'arrêté du 30 mai 2023 est publié au Bulletin officiel n° 25 du 22 juin 2023. Il est mis en application à cette rentrée scolaire 2024.

De nombreux documents d'accompagnement sont disponibles sur la page Éduscol dédiée : <https://eduscol.education.fr/1750/programmes-et-ressources-en-enseignement-scientifique-voie-g>

#### Le baccalauréat général et technologique

[La note de service du 1<sup>er</sup> juillet 2024](#) précise le calendrier 2025 des épreuves du diplôme national du brevet, du baccalauréat, des certificats d'aptitude professionnelle, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien.

Nous tenons à vous remercier très sincèrement pour la grande qualité de votre engagement auprès des élèves qui vous sont confiés, notamment dans le cadre de la préparation aux examens et de la conduite du contrôle continu au cycle terminal en lycée.

Les priorités de l'année 2024-2025 sont définies dans la circulaire de rentrée « Ne laisser aucun élève au bord du chemin »

(<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo26/MENE2417753C>).

Le collège des IA-IPR souhaite attirer votre attention sur certains des points de la circulaire :

### **1/ Garantir l'égalité des chances et s'assurer de la réussite de tous les élèves :**

« Dans le second degré, une nouvelle ambition est affirmée pour le collège », notamment avec la mise en place des groupes de besoin en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> à la rentrée. Dès le printemps dernier, les IA-IPR de lettres et de mathématiques vous ont accompagnés ; ils poursuivront leur accompagnement selon des modalités qui vous seront précisées.

Ce nouveau cadre gagnera à prendre appui sur la dynamique de collaboration avec nos collègues du premier degré dans les collèges ; nous vous invitons à poursuivre et renforcer le lien inter-degrés.

Au niveau académique, les trente-trois collèges identifiés comme faisant partie des « réseaux d'égalité des chances et des territoires », qui accueillent les populations les plus fragiles de notre académie, continueront à bénéficier d'un soutien particulier.

Par ailleurs le dispositif *Devoirs faits* continue à être déployé dans tous les collèges, pour tous les élèves selon différentes modalités (sous sa forme classique en présentiel mais aussi en distanciel, à la demande avec le « bureau d'aide rapide », obligatoire en 6<sup>ème</sup>...) et contribue, grâce à votre engagement et votre disponibilité, à leur réussite et leur cheminement vers l'autonomie face au travail personnel.

« La réussite scolaire des élèves passe par l'ambition, la connaissance et l'estime de soi. (...) L'institution scolaire joue un rôle majeur pour permettre à chaque jeune d'aller au bout de ses potentialités » ; il faut « qu'il ait confiance dans ses capacités et qu'il ose être ambitieux ».

Nous mesurons tout le travail que vous engagez afin d'atteindre cet objectif, que ce soit dans l'exercice quotidien de vos missions d'enseignement, dans

## **Accompagnement des professeurs**

### **Le rendez-vous de carrière**

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels concernés ont été informés en juillet qu'ils sont éligibles à un rendez-vous de carrière. Tous les personnels de l'enseignement bénéficient également d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière.

Le guide du rendez-vous de carrière est disponible à l'adresse suivante : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/09\\_-\\_septembre/55/2/2017\\_guide\\_RV\\_carriere\\_enseignants\\_education\\_psyEN\\_V3\\_804552.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf)

### **L'accompagnement pédagogique**

En dehors de ces temps d'évaluation, l'accompagnement pédagogique des enseignants pourra prendre différentes formes : visites en classe, mises en place d'observations entre pairs, réunions d'équipes disciplinaires et d'équipes pédagogiques, stages de formation continue.

### **Le plan académique de formation (PAF)**

Dans le cadre du déploiement de l'École Académique de la Formation Continue (EAFC), l'offre de formation disciplinaire a sensiblement évolué pour répondre au mieux aux besoins de formations exprimés.

Vous pouvez vous inscrire aux actions de formation directement sur la page : <https://www.ac-nice.fr/cycle-enseignement-second-degre-physique-chimie-122866>.

### **La préparation aux certifications complémentaires**

Les enseignants qui souhaitent valoriser des compétences particulières ont la possibilité de les faire reconnaître au travers de certifications complémentaires pour lesquelles toutes les informations sont disponibles sur le site académique : <https://www.ac-nice.fr/inscription-aux-preparations-aux-certifications-122618>.

### **L'équipement des lycées Publics (PRELP)**

Pour les échanges avec les lycées, le coordonnateur est l'interlocuteur privilégié des inspecteurs.

**Nous demandons au coordonnateur et/ou responsable de laboratoire de chaque lycée de nous écrire pour nous indiquer ses coordonnées** [ipr-pc@ac-nice.fr](mailto:ipr-pc@ac-nice.fr).

Merci de veiller à mettre votre chef d'établissement en copie du message.

Les demandes d'équipements annuels au Programme Régional d'Équipement des Lycées Publics (PRELP) doivent s'inscrire dans une démarche de projet de la part des établissements. Ceci implique une réflexion de l'ensemble des acteurs de la vie du lycée conduisant à des choix mesurés et argumentés ; ce projet d'équipement devra être voté par le Conseil d'Administration.

Concernant les demandes d'équipements pédagogiques, **l'avis de l'inspecteur compétent doit, dans toute la mesure du possible, être intégré au rapport d'opportunité.** Un descriptif précis de l'équipement est requis, le devis correspondant devra être joint au dossier.

Afin de permettre aux inspecteurs d'étudier les demandes formulées par les équipes dans le cadre du PRELP, merci de nous transmettre, **au plus tôt**, les listes de matériels que vous désirez acquérir.

Ces listes précisant le type de matériel, sa destination (renouvellement, nouvel ensemble de TP...), le nombre d'exemplaires, le fournisseur et le prix doivent être adressées, pour avis à [ipr-pc@ac-nice.fr](mailto:ipr-pc@ac-nice.fr).

des projets interdisciplinaires ou encore dans l'accompagnement à l'orientation des élèves, et nous vous en remercions.

## 2/ Renforcer la cohésion de la communauté éducative :

« Notre École est à la fois le berceau et le creuset de notre République, de ses principes et valeurs, et de ses réussites ». Ces objectifs passent par la poursuite des actions déjà entreprises concernant l'égalité filles-garçons, le respect des valeurs de la République ou encore la lutte contre le harcèlement. Nous saluons, là aussi, votre engagement sur ces sujets. Les IA-IPR engagés plus spécifiquement sur ces questions transversales restent à votre écoute.

## 3/ Construire l'École du futur :

« L'École est aussi la fabrique de notre avenir, ce qui implique, non seulement qu'elle s'adapte, mais qu'elle anticipe les besoins de nos élèves comme de leurs familles dans une société et un monde en mutation de plus en plus rapide ». Cela passe par l'usage raisonné des écrans et l'appropriation d'une culture numérique responsable, un engagement renforcé dans la protection de l'environnement et la transition écologique et le renforcement des compétences psychosociales des élèves. L'organisation par la France des Jeux olympiques et paralympiques a été « l'occasion de cultiver l'héritage sportif des jeux » et les valeurs qu'ils portent. Dans tous ces domaines, nous savons pouvoir compter sur vous pour faire vivre ces objectifs.

Le collège des IA-IPR vous invite également à veiller à mettre régulièrement à jour votre CV sur i-prof, notamment dans la perspective de certaines opérations de promotion telles que la classe exceptionnelle. Il est important de penser à faire figurer vos engagements dans des missions de nature exceptionnelle, que ce soit des missions nationales (ex : participation à des concours, conception de sujets nationaux d'examens, élaboration de ressources pour Eduscol, implication dans un TraAm...), des missions académiques (tutorat de professeurs stagiaires, animation de formations, participation à des groupes de travail...) ou des projets particuliers dans les établissements dans lesquels vous avez exercé.

## Culture scientifique et promotion des sciences

### La fête de la science

Pour sa 33<sup>e</sup> édition, la Fête de la science vous plonge dans un « Océan de savoirs » ! La région Provence-Alpes-Côte d'Azur donne rendez-vous **du 4 au 14 octobre 2024** pour célébrer la science à travers une programmation riche. Pour découvrir le programme de la Fête de la Science dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur [cliquez ici](#).

### Les concours scientifiques

Les informations relatives aux différents concours scientifiques auxquels les élèves peuvent participer seront régulièrement publiées sur le site du CAST (Correspondant Académique Sciences et Technologie) <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/cast/>

- **Les concours des olympiades nationales de chimie**

Informations : <https://www.olympiades-chimie.fr/concours/>

Veillez-vous faire connaître auprès de l'inspection pédagogique si vous souhaitez participer.

- **Les olympiades de physique**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 octobre 2024

<https://www.olympphys.fr/public/index.php/core/pages/inscriptions>.

- **Le concours CGénial**

Les inscriptions pour l'édition 2025 du concours CGénial sont ouvertes, pour le premier tour d'inscription, du 16 septembre 12 novembre 2024.

Pour de plus amples informations : <https://www.cgenial.org/82-nos-actions/145-concours-cgenial>.

Les projets collège sont inscrits par le professeur porteur du projet qui peut demander une subvention versée par « [Sciences à l'École](#) » et la Fondation CGénial.

Lien CGénial Collège : <https://www.sciencesalecole.org/c-genial-college-informations-pratiques/>

Lien CGénial Lycée : <https://www.sciencesalecole.org/c-genial-lycee-informations-pratiques-2/>

L'enseignante référente académique Laurence Olive ([laurence.olive@ac-nice.fr](mailto:laurence.olive@ac-nice.fr)), missionnée auprès du CAST (correspondant académique sciences et technologie) est à vos côtés pour participer à ce beau projet.

- **Le prix Pierre Potier des Lycéens**

Ce prix a pour objectif de faire découvrir les innovations de la chimie en faveur du développement durable. La date limite d'inscription est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2024 sur le site [lesmetiersdelachimie.com](https://www.lesmetiersdelachimie.com).

- **Le concours de croissance cristalline**

La nouvelle édition du concours 3C6 va bientôt démarrer.

Cette édition 2024-2025 du concours propose de nouveau la création d'une œuvre artistique réalisée autour des cristaux.

L'inscription au concours (date limite le 14 octobre) se fait via ce lien <https://ppe.orion.education.fr/paca/itw/answer/s/mwlmDw0m8r/k/inscriptions3C6>

Nous restons à votre écoute et vous remercions à nouveau pour votre engagement au service des élèves. Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire 2024-2025.

Éric LEGRAS et Yves CASTEL